



**Mise à l'enquête publique** : L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique la demande suivante :

**Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

la Commune de Collombey-Muraz porte à la connaissance du public que M. Patrick Gil, domicilié Rte d'Avouillon 38 – 1854 Leysin, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite Loi.

Locaux et emplacements	:	Café bar « Phoenix Bar », sis sur la parcelle n° 1850, folio 24, au lieudit Carré d'Amont
Adresse	:	Rte des Brêches 16 – 1893 Muraz
Enseigne de l'établissement	:	« Phoenix »
Prestations	:	Offrir à titre commercial des prestations de mets et / ou boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place, en tant que : - café/bar avec petite restauration
Heures d'ouverture et fermeture	:	Dimanche à jeudi : 07.00 à 23.00 h Vendredi et samedi : 07.00 à 24.00 h
Début de l'activité	:	02.04.2018

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel, expirant au 2 avril 2018.

**L'Administration communale**